

Union Sportive Clunisoise Basket-Ball

Règlement intérieur - Saison 2024/2025

Article 1. Adhésion

Les frais d'adhésions à l'USCBB ont été fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2024 à :

- 0€ pour les adhérents non joueurs (bénévoles et officiels)
- 130€ pour la catégorie Loisirs
- 150€ pour les catégories U7, U9 et U11
- 170€ pour les catégories U13 et Séniors 3x3
- 190€ pour les catégories U15 et U18

Une tombola sera organisée permettant aux adhérents de se rembourser du montant de leur adhésion moins 50€.

Article 2. Assiduité

L'USCBB engage des équipes en championnat pour une saison complète. Nous nous devons alors de répondre aux convocations du calendrier, des sanctions financières étant infligées au club pour tout forfait. Chaque licencié se doit donc de participer avec assiduité et motivation aux entraînements et compétitions. Il devra prévenir son entraîneur de ses absences à l'avance. Toute absence ou retard non anticipé pourra entraîner une suspension au match suivant et une répercussion des éventuels frais induits (typiquement 70€ pour un forfait).

Article 3. Participation à la vie du club

Chaque licencié et/ou parent s'engage à participer au bon déroulement des différentes manifestations organisées par le club (compétition et événements).

Lorsqu'il est convoqué, que ce soit par l'entraîneur (covoiturage, confection de gâteaux...) ou par le club (arbitrage, tenue de la table de marque, de la buvette...), il devra respecter sa convocation ou à minima prévenir de son absence. Toute absence ou retard non anticipé pourra entraîner une suspension au match suivant et une répercussion des éventuels frais induits.

Article 4. Accompagnement des enfants mineurs

Sauf situation spécifique dont l'entraîneur serait informé en amont, les enfants mineurs doivent arriver et repartir accompagnés d'un adulte à chaque rassemblement. Cet adulte doit s'assurer que la manifestation a bien lieu et de son horaire de fin avant de repartir.

Toute adhésion induit l'autorisation pour l'entraîneur ou toute personne mandatée par le club (parent, bénévole) de transporter les enfants pour se rendre aux manifestations sportives situées hors de Cluny.

Article 5. Droit à l'image

Toute adhésion induit pour l'adhérent et ses éventuels accompagnateurs l'autorisation de publication par le club, sur tout support de communication, des photographies prises dans le cadre des activités du club.

Article 6. Autorisation médicale

Toute adhésion induit l'autorisation pour l'entraîneur ou toute autre personne qualifiée présente sur site de prodiguer des soins d'urgence pouvant aller jusqu'au massage cardiaque en attendant l'arrivée des secours (SAMU, Pompiers).

Article 7. Charte Esprit Basket du Comité Départemental 71 de Basket-Ball (CD71)

Le licencié s'engage à respecter la « Charte Esprit Basket » du CD 71, consultable sur les sites internet du club et du CD71 et donc les principaux points sont repris en annexe.

Article 8. Matériels et locaux

Les gymnases utilisés par le club à Cluny ou ailleurs sont la propriété des collectivités. Pour pouvoir continuer à y accéder, il est fondamental que chaque adhérent et accompagnateur respecte ces lieux et le matériel mis à disposition. Par ailleurs le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des joueurs dans les enceintes sportives. Ces effets ne sont en effet pas assurables par le club. Il est donc fortement déconseillé de laisser dans les vestiaires des objets de valeur de type portefeuille, bijou, smartphone.

Article 9. Procédures disciplinaires

Le non-respect du présent règlement peut donner lieu à un avertissement, une sanction sportive ou financière, voire un renvoi définitif, décidé par l'entraîneur et/ou le Comité de Direction du club, après audition du fautif ou de son représentant légal.

Chaque faute technique ou disqualifiante sera étudiée et potentiellement refacturée au fautif suivant le barème financier du CD71 (de 40 à 150€ pour une faute technique, 80€ minimum pour une disqualifiante).

Annexe : Extraits de la Charte Esprit Basket CD71

Convivialité

LES PARENTS

- ✓ Doivent participer à l'organisation des après-matches dans la confection de gâteaux, de tenue de buvette, dans la réception des joueurs ...
- ✓ Être présents pour les événements du club sportif ou festif, bal, lotos, galette, tournois...
- ✓ Dans la mesure de leur moyen, participer au transport des joueurs à l'extérieur pour les déplacements

LES JOUEURS

- ✓ Je dis bonjour, SVP, merci et au revoir aux gens que je croise dans le club
- ✓ Je lis régulièrement les infos affichées ou publiées sur le site internet
- ✓ Je reste fair-play même dans la difficulté

Humilité

LES PARENTS

- ✓ Restent le modèle pour tous les acteurs et doivent être fair-play
- ✓ Ils doivent reconnaître les valeurs de l'adversaire, des arbitres, des joueurs quel que soit le résultat de la rencontre

LES JOUEURS

- ✓ Comme mes parents, je ne méprise pas l'adversaire dans la défaite
- ✓ Je reste humble dans la victoire et modeste dans mes manifestations de joie
- ✓ Je viens soutenir les autres équipes de mon club

Apprentissage

LES PARENTS

- ✓ Dans la mesure de leurs disponibilités et de leurs facultés, ils s'inscrivent dans les formations internes au club ou départementales

LES JOUEURS

- ✓ J'aide en officiant à la table ou à l'arbitrage quelques rencontres durant la saison
- ✓ Je respecte, j'accepte et j'applique les consignes de mon entraîneur
- ✓ Je m'inscris dans une formation départementale

Respect

LES PARENTS

- ✓ Se doivent de donner une image respectueuse, ils sont les référents
- ✓ Ils doivent respecter l'ensemble des acteurs du jeu : adversaires, arbitres, joueurs, accompagnateurs....
- ✓ Ils ont une maîtrise de soi

LES JOUEURS

- ✓ Ils se doivent de respecter eux-mêmes leur corps
- ✓ Ils respectent l'ensemble des acteurs de notre sport : des bénévoles aux marqueurs, aux arbitres, aux coéquipiers, aux adversaires...
- ✓ Ils respectent les horaires d'entraînement ou de match, les consignes du coach, le matériel et les installations mises à disposition

Tolérance

LES PARENTS

- ✓ Acceptent toutes les différences
- ✓ Se plient aux choix ou décisions prises par le bureau du club

LES JOUEURS

- ✓ Adhèrent à toutes les décisions prises relatives au jeu
- ✓ Admettent les différences et s'opposent à toutes sortes de discrimination

Environnement

LES PARENTS

- ✓ Ils utilisent les points de collecte mis à disposition, et veillent à ce que l'ensemble des spectateurs et acteurs en fasse de même

LES JOUEURS

- ✓ Ils utilisent les points de collecte mis à disposition
- ✓ Par leur comportement, ils participent au respect du matériel mis à leur disposition, et à son bon fonctionnement